



Problème sur lot privatif de copropriété

Par **chriflo81**, le **10/02/2008** à **18:40**

Bonjour

Nous venons d'acquérir (M et Mme), 2 lots dans un immeuble en copropriété, un studio T1 et un emplacement de parking. Ces deux lots nous ont été présentés par un agent immobilier. Deux jours après la signature de l'acte authentique chez un notaire, le syndic de copropriété nous a informé que l'emplacement de parking, suite à une erreur, n'était pas un parking en extérieur mais un parking en sous-sol. Ce parking ne nous convient plus car il est très difficile d'accès et l'emplacement plus petit que tous les autres.

Le règlement de copropriété qui nous a été fourni montre bien que le lot que nous avons acquis concerne bien un parking en extérieur, et le notaire nous a confirmé qu'il n'avait pas été publié de modification du règlement de copropriété.

Sachant que nous sommes aujourd'hui propriétaires, via un acte notarié authentique, d'un bien dont nous ne pouvons disposer (parking en extérieur), je vous remercie de bien vouloir nous indiquer quels sont nos droits, quels recours avons nous et contre qui.

Nous vous en remercions par avance

Chriflo